

Demande de logement à la Maison Nord Sud
Année académique 2018-2019
Procédure

Les formulaires de demandes de logement sont accessibles sur le site de la Faculté dès ce mois de mars (<http://www.gembloux.ulg.ac.be/etudier/se-loger/>)

Le dossier doit nous parvenir pour le **3 juillet 2018 au plus tard** (par courrier, par mail ou par fax)

Attention, **seuls les dossiers complets seront examinés.**

L'ordre de rentrée des demandes n'intervient pas dans la sélection des dossiers.

ANNEXES DEMANDEES

- **L'attestation de bourse officielle (reprenant vos coordonnées, l'année de référence et le montant qui vous sera alloué)**
- **L'avertissement extrait de rôle des impôts de votre garant (revenus 2016 - imposition 2017)**
- La composition de ménage de votre garant (document officiel délivré par l'Administration commune ou un document équivalent si votre garant réside à l'étranger).

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

NB : la procédure concerne les contrats de location de 10 mois à partir de la date de la rentrée avec possibilité d'avenant pour les deux mois d'été.